



SEIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

Rapport oral du président du groupe de travail, Lord Brett (Royaume-Uni)

1. Lord Brett a ouvert la réunion en expliquant que c'est lui qui présidera le groupe de travail car le vice-président gouvernemental, l'ambassadeur Chung, à qui le bureau du Conseil d'administration, après consultation des coordonnateurs, a décidé de confier cette fonction, est en mission à l'étranger et ne pourra donc présider cette réunion.
2. Lord Brett a rappelé que, par le passé, le groupe de travail a invité d'éminentes personnalités à lui faire part de leur point de vue sur l'avenir de la mondialisation. Aujourd'hui, il s'agit de M. Mark Malloch Brown, administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et de M. Jean-Claude Faure, président du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Discussion avec M. Mark Malloch Brown, administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

3. M. Malloch Brown a commencé par souligner que les Objectifs de développement du Millénaire visent à placer la question du développement dans un cadre politique, de telle manière que cette question ne soit plus simplement l'objet d'échanges technocratiques à l'intérieur des gouvernements et entre gouvernements. Les grands débats auxquels a donné lieu le développement sont restés extrêmement confinés. Sans doute ont-ils été jugés trop importants pour que l'on y associe la grande masse de ceux qui sont censés en tirer profit. Aujourd'hui, les choses ont changé. La chance a voulu que la campagne en faveur des Objectifs de développement du Millénaire coïncide avec une expansion de la démocratie dans le monde entier, de sorte que le processus est beaucoup plus inclusif.
4. Les huit Objectifs de développement du Millénaire sont on ne peut plus simples et découlent des sommets des années quatre-vingt-dix. Ils ont été solennellement adoptés par le plus grand et le plus imposant rassemblement de dirigeants jamais organisé – l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies, organisée à New York en l'an 2000. Ils

sont très parlants pour tout le monde, qu'il s'agisse, par exemple, de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, de scolariser tous les enfants, filles ou garçons, de remédier à la crise des soins de santé ou encore de mettre un terme à la dégradation de l'environnement.

5. Le huitième objectif, qui concerne la coopération internationale, a un lien avec les sept autres. Il impose aux pays développés d'aider les pays en développement qui s'efforcent d'atteindre ces sept objectifs, en accroissant leur aide au développement, en supprimant les barrières aux échanges commerciaux, en encourageant l'investissement à l'étranger, en assouplissant les droits de propriété intellectuelle afin de favoriser le développement des technologies et l'accès à ces technologies dans le domaine des médicaments, de l'alimentation, de l'information. Ces huit objectifs simples ont donné lieu à des engagements plus explicites lors des conférences internationales organisées par la suite, notamment celle de Monterrey sur le financement du développement ou le Sommet mondial de Johannesburg sur le développement social.
6. Il ressort des conférences mondiales qui ont eu lieu jusqu'à présent que les participants sont plus rapides à prendre des engagements qu'à rendre compte des mesures qu'ils ont prises pour les honorer. Pour les Objectifs de développement du Millénaire (ODM), il est prévu que des rapports seront présentés chaque année, à l'échelon national et à l'échelon mondial, ce qui permettra de suivre les progrès en temps réel. Ce mécanisme permettra aux citoyens du monde entier de demander des comptes aux gouvernements et aux organisations internationales. Il fournit des objectifs politiques pour le présent et pour l'avenir ainsi que des données en fonction desquelles chacun pourra décider de son vote ainsi que de son attitude et de ses revendications politiques.
7. M. Malloch Brown a déclaré qu'il est important également que les parlementaires, les chefs d'entreprise et les syndicalistes du Nord, au même titre que leurs gouvernements, prennent aussi au sérieux la réalisation des objectifs que les pays du Sud. Ces objectifs offrent un cadre auquel il est facile de se référer pour expliquer les progrès du développement aux citoyens, contribuables et électeurs du Nord.
8. Toutefois, les ODM ne suffisent pas. Beaucoup d'idées nouvelles ont fleuri à propos du développement. Les ODM, même s'ils sont à certains égards assez modestes, seront difficiles à atteindre si l'on s'en tient à la vision traditionnelle du développement. La réflexion ne doit pas se limiter au cadre macroéconomique: il faut s'orienter vers une approche beaucoup plus multidisciplinaire. Il faut aussi consacrer plus d'attention aux secteurs négligés, au premier rang desquels l'emploi et l'entreprise. Dans le monde en développement, deux questions ont été particulièrement négligées: celle de l'accès des petites et moyennes entreprises locales au capital sous des formes appropriées et celle du renforcement des compétences des chefs d'entreprise en matière de commercialisation et de gestion.
9. M. Malloch Brown a souligné que les ODM n'enlèvent rien à l'importance centrale des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ou des stratégies nationales de développement. Le processus des ODM n'est pas un processus de programmation mais un moyen de mesurer des progrès. Il doit servir de cadre à des initiatives de programmation et à de nouvelles réflexions sur le développement, domaine dans lequel la Commission mondiale et l'OIT sont particulièrement actives.
10. Le vice-président employeur a indiqué que sans entreprise ni emploi il n'existe aucune possibilité de créer de la richesse ou d'assurer une croissance durable. Sans entreprise il n'y a pas d'emploi, et sans emploi il n'y a pas de consommateurs. Il est donc important d'arriver à promouvoir ce cercle vertueux du développement de l'entreprise et de l'emploi. A cet égard, les gouvernements ont une responsabilité cruciale, celle d'établir un environnement propice à la croissance et à l'investissement. Les politiques nationales

doivent être cohérentes et s'inscrire dans un cadre qui permette aux petites entreprises de faire partie de l'économie formelle au lieu de n'avoir d'autre issue que l'économie informelle.

11. Le vice-président travailleur s'est demandé si le fait de jeter un bulletin dans l'urne tous les cinq ans était un indicateur suffisant de la démocratie. La liberté de choix et la possibilité d'exercer ce choix sont essentielles à toute vraie démocratie. L'orateur a ensuite demandé dans quelle mesure les pays les plus endettés pourront atteindre les sept premiers objectifs sans allègement de leur dette.
12. Répondant à ces observations, M. Malloch Brown a déclaré que la vision du développement qu'il a présentée ne saurait se concevoir en dehors de l'approche tripartite de l'OIT. Il a reconnu que beaucoup de pays sont encore de bien piètres démocraties, qui ne respectent pas les droits de l'homme ni la liberté de la presse et n'ont pas de culture démocratique. Ils en sont au premier stade d'un long cheminement qui vise à enraciner l'ensemble des procédures démocratiques dans la société.
13. M. Malloch Brown a déclaré que le modèle de Monterrey auquel il a fait allusion ne repose pas sur la conditionnalité. Le PNUD n'a jamais approuvé la conditionnalité. L'idée que les donateurs peuvent acheter des réformes ou imposer des politiques a vécu. Un vrai partenariat doit se fonder sur l'engagement des pays en développement d'entreprendre des réformes avec l'appui des donateurs qui facilite le processus.
14. D'autres orateurs sont intervenus, qui ont demandé si les DSRP représentent véritablement un changement par rapport aux programmes d'ajustement structurel, et si le BIT peut jouer un rôle complémentaire en ce qui concerne les ODM en formulant une série d'indices du marché du travail qui parachèvent la réalisation de ces objectifs.
15. M. Malloch Brown a répondu en soulignant que les DSRP devront répondre aux nouvelles revendications qu'il a décrites, c'est-à-dire non seulement aux exigences des institutions de Washington mais aussi d'électorats en colère qui demandent à voir que la pauvreté diminue réellement. Cela modifiera fondamentalement leurs priorités.
16. A propos de la formulation d'indices du travail à l'appui des ODM, l'orateur a indiqué qu'il en existe déjà un nombre considérable sur l'emploi des jeunes. Il est convenu cependant qu'il faudrait un ensemble beaucoup plus étoffé d'indices. Il a déclaré qu'à son avis les occasions ne manqueront pas de promouvoir et encourager ce rôle en différents endroits.

Discussion avec M. Jean-Claude Faure, président du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques

17. M. Faure a tout d'abord fait observer que, depuis Doha, Monterrey et Johannesburg, il y a eu des progrès sensibles dans l'élaboration d'outils intellectuels et conceptuels qu'il y a lieu maintenant d'appliquer. Mais il n'y a pas d'automatisme et la mise en œuvre sera très compliquée. L'orateur a dit que la communauté internationale se doit de renforcer ce processus d'application qui repose sur trois piliers: la gouvernance, la cohérence et la recherche systématique et patiente de la performance.
18. L'orateur a expliqué qu'au-delà de l'attention portée aux besoins sociaux essentiels les stratégies de développement se fondent aujourd'hui sur la promotion de la croissance et par

conséquent sur le dynamisme du secteur privé. Mais il doit s'agir d'une croissance favorable aux pauvres, qui repose sur la participation équitable des hommes et des femmes à la production et au partage de ses fruits et sur la réduction des inégalités et des vulnérabilités. Cela converge d'une façon ou d'une autre sur le travail et les conditions de travail pour tous, sur le rôle des femmes dans le développement, le respect des droits des enfants, l'emploi et la régulation du marché de l'emploi, sur la protection sociale et, en fin de compte, sur le respect des droits de l'homme.

19. L'orateur a souligné que la clé d'une mise en œuvre réussie est le partenariat. Il implique l'action conjointe des gouvernements nationaux et locaux, des diverses composantes de la société civile et du secteur privé. Ce partenariat doit être axé sur des actions conjointes sur des programmes fondés sur une vision partagée des besoins, des objectifs et des capacités du pays.
20. Il est important aussi de mesurer les résultats et d'évaluer en permanence les réussites et les effets positifs, de même que les échecs ou les insuffisances. Cela suppose des objectifs quantifiés, des indicateurs bien établis, par les pays en développement eux-mêmes.
21. L'orateur a ensuite insisté sur la nécessité de rechercher la cohérence, qu'il s'agisse du commerce, de l'investissement et du développement, ou encore de l'interaction entre les gouvernements, les institutions multilatérales, la société civile et le secteur privé. Les politiques d'entreprise en général ne sont pas exogènes, par rapport à la nécessité de créer ou de dynamiser un tissu local de petites et moyennes entreprises performantes dans les pays en développement.
22. La multiplicité des décideurs qui interviennent dans le processus de développement impose la formulation de cadres indicatifs qui mettent en perspective les conditions locales et les conditions de la durabilité. Il faut dresser une liste des actions engagées de manière à s'assurer qu'elles s'appuient mutuellement.
23. L'orateur a jugé qu'il faut aussi envisager de concevoir des mécanismes de financement, tant publics que privés, des biens publics globaux.
24. En conclusion, il a fait remarquer que l'interdépendance croissante entre les pays rend la cohérence d'autant plus nécessaire. L'approche tripartite est une manière de répondre assez bien aux impératifs du nouveau modèle de développement.
25. Le porte-parole des travailleurs a posé trois questions à M. Faure à propos de l'OCDE, concernant respectivement les activités qu'elle mène pour contribuer à la réalisation des objectifs de Monterrey, notamment dans le domaine de l'aide au développement, l'attitude qu'elle préconise face à l'obsolescence de plus en plus manifeste du modèle de développement prôné par le FMI et par la Banque mondiale, ainsi que son positionnement à l'égard des pays qui ont orienté leurs compétences vers le domaine du savoir et du secteur financier. Il observe, à propos de cette dernière question, qu'il semble que ces initiatives soient en butte à de violentes attaques.
26. Le porte-parole des employeurs a insisté sur la nécessité de pouvoir se référer à un certain nombre de valeurs. Il est en effet impossible de mettre en œuvre des droits fondamentaux au travail sans respecter les préalables que sont la transparence, la qualité de l'administration, la lutte contre la corruption et le respect des lois.
27. Le représentant du gouvernement de l'Inde a remarqué que, s'il est nécessaire que la libéralisation économique se poursuive, il importe également de prendre des mesures correctives pour atténuer la pauvreté dans les pays en développement.

28. Répondant à la question et aux commentaires précédents, M. Faure a noté qu'il est essentiel de renforcer la cohérence des politiques. La création d'un indice composite permettant d'évaluer objectivement la cohérence – ou l'incohérence – d'une politique serait à cet égard particulièrement précieuse.
29. En ce qui concerne la question relative aux services financiers, l'orateur a signalé que l'OCDE est particulièrement sensible aux préoccupations légitimes suscitées par la question de la réglementation des transactions internationales. Il importe de régler certains problèmes, touchant notamment le financement des conflits à l'aide des bénéfices tirés des ressources naturelles ainsi que le financement des activités terroristes. Cela dit, l'OCDE est favorable à la création de services financiers légitimes.
30. En conclusion, le Directeur général a remercié les orateurs d'avoir reconnu l'importance du tripartisme et du dialogue social. Il a reconnu qu'il importe de relancer activement la réflexion sur le développement. Il n'est en effet plus loisible de penser que les politiques traditionnelles vont produire de la croissance et permettre la création d'emplois décents, au sens où l'entend l'OIT, pour qui il ne saurait y avoir de croissance sans travail décent. Une autre question essentielle concerne l'équilibre entre le «mondial» et le «local». La mondialisation est devenue un véritable mot d'ordre, mais la dimension locale n'a-t-elle pas, de ce fait, disparu? C'est pourtant dans cette dimension locale – communautés, familles – que vivent les gens, dans ce cadre local que les problèmes se posent désormais avec le plus d'acuité. Il est donc urgent de mettre en œuvre des politiques qui favorisent une dialectique harmonieuse entre le «mondial» et le «local».
31. L'orateur a conclu en notant que c'est probablement dans le système multilatéral que l'on trouve le plus gros déficit de cohérence, chaque organisation s'employant à promouvoir des politiques relevant de son mandat sans tenir compte des interactions et des influences réciproques qui s'exercent entre l'ensemble des politiques.

Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation

32. Le Directeur général a noté que, depuis son dernier rapport au Conseil d'administration, les travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ont progressé rapidement. Le niveau d'intérêt et de participation suscité par ces travaux est tout à fait remarquable.
33. Le Directeur général a indiqué que la Commission mondiale a défini et évalué des idées stratégiques dans plusieurs domaines importants: nouveaux systèmes de production mondiaux et manière dont les avantages de ces systèmes pourraient être étendus, politiques et institutions économiques et financières internationales, réponses à la mondialisation et stratégies de croissance, manières de gérer les mouvements de personnes transfrontaliers dans l'intérêt de tous. Différents grands thèmes intersectoriels sont apparus: égalité entre hommes et femmes, emploi, identité culturelle et possibilités d'expression, organisation et représentation. Dans tous ces domaines, la commission s'efforcera à la fois d'évaluer la situation et de faire des propositions pratiques touchant une large gamme d'acteurs sociaux. De nombreux sujets prometteurs sont aussi apparus, comme l'équilibre à trouver entre la dimension mondiale et la dimension locale pour mieux comprendre les problèmes locaux et imaginer des solutions et des actions locales. L'emploi est une autre question clé. Par ailleurs, la commission a abordé la question de l'équité des règles du jeu fixées par la mondialisation actuelle au sujet des questions financières, du commerce et du développement. Le secrétariat de la commission étudie ces questions, ainsi que d'autres, par le biais de ses réseaux du savoir.

- 34.** La commission a toujours souligné l'importance qu'elle attache à travailler en collaboration étroite avec la communauté internationale et le système des Nations Unies, notamment les institutions de Bretton Woods. A cet égard, elle a tenu en octobre deux réunions capitales avec M. Horst Köhler, Directeur général du FMI, et avec M. Supachai Panitchpakdi, Directeur général de l'OMC. Les échanges ont été fructueux et se sont déroulés dans un esprit très positif. Nos deux interlocuteurs se sont dits disposés à contribuer à la détermination des options et des solutions que la commission pourrait envisager pour rendre la mondialisation plus favorable à l'inclusion. D'autres organisations du système multilatéral ont également apporté une contribution importante aux travaux de fond de la commission dans un certain nombre de domaines: migrations internationales, biens collectifs mondiaux, politiques nationales tendant à une meilleure répartition des fruits de la mondialisation, réseaux transfrontaliers visant à promouvoir la croissance et le développement, etc.
- 35.** Lors de sa troisième session, qui a eu lieu en octobre, la commission a tenu une séance de travail organisée par l'Organisation internationale des employeurs, à laquelle participaient de nombreux directeurs généraux d'entreprises mondiales. Les participants se sont accordés à estimer que la dimension sociale est un élément clé de la stratégie de l'entreprise, et que le progrès social et l'efficacité économique doivent aller de pair.
- 36.** Cette réunion avec les directeurs généraux s'inscrit dans la stratégie plus large menée par la commission pour dialoguer avec les grands acteurs de la mondialisation: gouvernements, travailleurs et employeurs; ONG; organisations internationales et régionales. Le but visé est d'élargir la représentativité de la commission en faisant participer de nombreux intervenants à ses travaux. Le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg a constitué à cet égard un précieux espace de dialogue.
- 37.** Une autre activité essentielle consiste à mener une série de dialogues nationaux. Dix de ces dialogues ont déjà eu lieu jusqu'ici, et un nombre égal devraient se dérouler dans différentes régions du monde au cours des mois à venir. Il s'agit de dialogues publics dont les résultats sont également publics.
- 38.** Le Directeur général a informé le groupe de travail qu'une série de dialogues régionaux auront de nouveau lieu dans les tout prochains mois en Amérique latine, en Asie, en Europe et en Afrique, dialogues axés sur les possibilités offertes par les stratégies régionales et sur l'aide que l'intégration régionale pourra apporter aux pays et régions dans la réalisation de leurs objectifs sociaux dans le cadre de l'économie mondiale. Durant la même période, une série d'activités auront également lieu pour assurer le suivi des dialogues et des réunions sur le savoir.
- 39.** Le Directeur général a souligné que les travaux de la commission ont un caractère ouvert. Nombre de gouvernements et d'organisations d'employeurs et de travailleurs ont déjà soumis des idées et des propositions ou offert quelque autre appui, et le secrétariat est à la disposition des mandants de l'OIT pour assurer la liaison entre eux et la commission. De manière générale, à la différence de certaines commissions précédentes, la commission actuelle est ouverte à la participation de tous, ce qui lui permet de bénéficier d'un maximum d'apports.
- 40.** Le porte-parole des employeurs a souligné que les Etats et les gouvernements doivent participer activement aux travaux de la Commission mondiale, car ce sont eux qui sont au premier chef responsables de l'élaboration, puis de l'application des politiques au niveau national. C'est parce que les politiques nationales sont bonnes ou mauvaises que la mondialisation a un impact positif ou négatif. L'orateur a également souligné la nécessité d'affirmer certains principes de respect des valeurs démocratiques et de soutenir la stabilité

macroéconomique. Ce sont des éléments essentiels si l'on veut que tout le monde puisse tirer avantage de la mondialisation.

41. Le porte-parole des travailleurs a noté avec approbation que la Commission mondiale reste une initiative indépendante, même si elle émane de l'OIT. Cela fait plusieurs années que l'OIT et le groupe des travailleurs au sein de l'OIT insistent sur la nécessité de prendre en compte les aspects sociaux dans les règles de gouvernance de la mondialisation, mais peu de progrès ont été obtenus dans ce domaine. C'est donc avec satisfaction que l'intervenant a appris que des institutions des Nations Unies et des institutions financières internationales étaient maintenant disposées à s'engager dans l'exercice et à jouer un rôle significatif en abordant la dimension sociale de la mondialisation. Il a donné des assurances que les syndicats apporteront une contribution aux travaux de la Commission mondiale et espéré que le rapport sera utile aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs du monde entier.
42. Le représentant du gouvernement de l'Italie, au nom de l'Union européenne, a estimé que l'OIT est l'instance la plus appropriée pour organiser un dialogue international substantiel sur la dimension sociale de la mondialisation. Il a souligné l'importance pour toutes les institutions internationales concernées de travailler ensemble de manière cohérente pour maximaliser les effets positifs de la mondialisation tout en limitant au minimum les effets négatifs sur le plan social. Il faut également parvenir à un consensus sur un modèle de mondialisation qui permette de réduire la pauvreté et l'insécurité tout en augmentant les chances de chacun. Le travail décent constitue un élément fondamental pour parvenir à ce but.
43. La représentante de la Commission européenne a vigoureusement appuyé l'approche cohérente et intégrée des travaux de la Commission mondiale. Elle a fait savoir au groupe de travail que la Commission européenne organisera une rencontre de haut niveau avec la Commission mondiale en février prochain.
44. Le représentant du gouvernement de la France a déclaré que l'OIT ne peut pas à elle seule régler les problèmes posés par la mondialisation pas plus qu'aucun pays individuellement. Il est essentiel de mettre en place des règles équitables pour gérer la mondialisation. L'orateur a déclaré que son gouvernement est prêt à encourager une collaboration concrète entre l'OMC, la Banque mondiale, le FMI, le PNUD et l'OIT pour parvenir aux objectifs de la Commission mondiale.
45. La représentante du gouvernement du Canada s'est félicitée de la possibilité d'examiner de manière plus approfondie les questions intéressant les travaux de la Commission mondiale lors de la quinzième Réunion régionale des Amériques qui se tiendra à Lima.
46. La représentante du gouvernement du Japon a déclaré qu'il est important d'améliorer la situation des travailleurs des pays en développement par un soutien technique à des politiques actives du marché du travail, au système d'inspection du travail et à la mise en œuvre de la législation du travail.
47. Le représentant du gouvernement de l'Inde a reconnu l'importance du respect des normes du travail mais a fait remarquer que c'est à chaque pays de décider de la manière de les améliorer dans le cadre de son programme d'activités nationales.

Investissement dans une économie mondialisée et travail décent

48. Le document du Bureau¹ a dans l'ensemble reçu un accueil favorable pour la qualité de l'analyse et fournit, de l'avis général, une bonne base de discussion.
49. Le porte-parole des travailleurs a estimé, cependant, que le document n'aborde pas suffisamment les problèmes liés aux conditions de travail pénibles qui caractérisent les zones franches d'exportation (ZFE) et au fait que les activités entreprises dans ces zones sont majoritairement à faible valeur ajoutée et donc peu rentables pour les pays où elles sont implantées. Selon lui, le Bureau devrait davantage s'intéresser à cette question et il faudrait constituer une unité spéciale qui serait chargée de cette tâche. Par ailleurs, il a dit ne pas partager l'idée émise dans le document selon laquelle les instruments comme le transfert de technologies sont d'un intérêt limité et a émis des réserves sur ce qui est dit à propos des coentreprises et de la protection des industries naissantes.
50. L'orateur s'est dit préoccupé de la physionomie actuelle des investissements transnationaux et notamment du volume élevé des échanges et de la concentration des 20 pour cent restants d'échanges entre dix pays en développement seulement; du nivellement vers le bas auquel donne lieu la concurrence que se livrent les pays en développement pour attirer ces investissements; de la diminution du pouvoir de négociation des travailleurs du fait de la mobilité croissante des capitaux qui se traduit par un recul de la part des salaires dans le revenu des facteurs; de l'érosion des recettes fiscales de l'Etat; de la diminution de plus en plus marquée de la marge de manœuvre de l'Etat du fait des accords commerciaux multilatéraux. L'orateur a suggéré que le Bureau poursuive ses recherches sur des questions comme celles des concessions faites aux investisseurs étrangers par les pays en développement et de la répartition de la valeur ajoutée entre les entreprises étrangères.
51. Il a évoqué la vision selon laquelle toutes les activités économiques devraient concourir au bien-être de la population. Il a fait valoir qu'un investissement rentable est parfaitement compatible avec un investissement dans le travail décent et a rejeté l'argument selon lequel il vaut mieux travailler dans de mauvaises conditions qu'être sans travail. De ce point de vue, il s'est félicité du lien établi par le Bureau dans son document entre l'investissement et le travail décent. Il a exhorté le Bureau à mobiliser l'appui d'autres organisations internationales pour la réalisation de l'objectif d'un travail décent pour tous dans une économie mondialisée. Il s'est aussi félicité de l'essor des initiatives privées volontaires qui complètent les travaux de l'OIT sur les normes en raison de l'impact éventuellement positif qu'elles ont sur le travail décent et a jugé que le Bureau devrait appuyer et suivre ces initiatives.
52. Le porte-parole des employeurs a souligné nombre des avantages liés à l'investissement étranger direct (IED), notamment les investissements en formation entrepris par les entreprises étrangères, les augmentations de salaire et améliorations des conditions de travail et l'introduction de nouvelles technologies. De ce point de vue, les zones franches d'exportation sont un point d'entrée utile dans les systèmes mondiaux de production et offrent des possibilités d'intégration dans des activités à plus haute valeur ajoutée. L'investissement étranger n'a pas sapé les droits fondamentaux au travail et les employeurs s'opposent aux pratiques professionnelles qui exploitent les travailleurs. Il a souligné qu'il appartient à l'OIT de promouvoir les droits fondamentaux au travail et aux

¹ Document GB.285/WP/SDG/2.

Etats Membres d'honorer leurs engagements dans le cadre des conventions fondamentales du travail.

- 53.** L'intervenant a également souligné la nécessité de politiques nationales de qualité pour attirer les investissements étrangers directs. La bonne gouvernance, un climat d'investissement sain, le respect des droits de propriété, une bonne infrastructure physique et une politique de mise en valeur des ressources humaines sont essentiels pour attirer l'IED. Lorsque ces conditions ne sont pas réunies, l'investissement est confronté à des «barrières invisibles» plus importantes que l'octroi de subventions et de conditions préférentielles. En outre, certaines politiques nationales comme le renforcement des filets de sécurité sociale et la fourniture d'activités de formation et de recyclage sont capitales pour faire face aux problèmes de suppression d'emplois et d'adoption aux nouvelles technologies. De plus, l'intégration de l'économie informelle dans le courant économique principal est essentielle pour renforcer la croissance économique, notamment par le développement des petites et moyennes entreprises.
- 54.** L'orateur a déclaré que son groupe se félicite de la multiplication des initiatives privées volontaires qui montrent une responsabilité accrue de la population et des entreprises. Ces initiatives ont également un impact positif sur le travail décent, notamment par l'augmentation de la productivité. Toutefois, elles ne doivent pas être considérées comme se substituant au rôle de l'Etat et il doit être clair qu'elles doivent rester strictement volontaires. Il s'est également opposé à l'introduction de la notion de «salaire vital» dans ces initiatives ou dans d'autres approches.
- 55.** A propos d'autres activités du Bureau, l'orateur a souligné la nécessité d'un examen approfondi des questions examinées au paragraphe 23, à savoir les caractéristiques et répercussions des investissements de portefeuille et des prises de participation. Cet examen devrait notamment porter sur la question des crises financières et de l'impact des flux de capitaux spéculatifs sur la politique macroéconomique.
- 56.** A propos des deux interventions précédentes, le président a fait remarquer que deux points l'avaient particulièrement frappé. Premièrement, concernant les initiatives privées volontaires, les travailleurs souhaitent davantage de travail mais reconnaissent qu'il s'agit d'initiatives volontaires qui ne doivent pas remplacer la législation du travail. Pour les employeurs, ces initiatives ne devraient pas porter atteinte à l'Etat. Ces remarques sont-elles le témoin d'un accord sur la nécessité d'approfondir les recherches. Deuxièmement, sur la question des zones franches d'exportation, il semble que les employeurs et les travailleurs parviennent à la même conclusion fondamentale, même avec des points de départ différents. Les travailleurs n'ont pas dit qu'il faut abolir les zones franches d'exportation. Les employeurs se sont félicités de l'existence de ces zones mais ne veulent pas qu'elles soient le lieu d'un travail servile. Il s'est donc demandé à nouveau si cette situation ne montrait pas un accord sur la nécessité d'approfondir les recherches.
- 57.** Dans le débat qui a suivi, les gouvernements de plusieurs pays en développement ont mis en avant l'importance d'un environnement externe favorable pour permettre aux pays en développement de bénéficier davantage des flux mondiaux d'investissement. Il faudrait pour cela améliorer l'accès aux marchés des pays industrialisés, alléger la dette, augmenter l'aide publique au développement, en particulier rendre les pays en développement plus attractifs pour l'investissement étranger direct et améliorer l'ordre économique et politique international qui est actuellement inéquitable et déséquilibré. Le problème de la volatilité des flux de capitaux, autres que les investissements étrangers directs, a également été souligné, tout comme la nécessité de protéger les fonds de pension. De plus, il faut éviter la conditionnalité liée à l'amélioration des normes du travail.

- 58.** La Commission européenne s'est déclarée favorable à la mise en place d'un cadre multilatéral pour les investissements qui s'intégreraient dans le programme de Doha pour le développement. Ce cadre sera très utile aux pays en développement car il tiendra compte de leurs besoins et de leurs préoccupations, notamment en préservant leur capacité de régler l'IED afin de réaliser des objectifs de développement.
- 59.** Plusieurs gouvernements ont souligné qu'il importe de créer des emplois afin de rentabiliser de façon optimale les investissements mondiaux. Il a été également admis que cela doit aller de pair avec une action visant à améliorer les normes du travail. La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail a été reconnue comme étant un instrument très efficace pour atteindre cet objectif car des marchés libres ne suffisent pas à produire le résultat souhaité. Le dialogue social, en particulier par son impact sur l'augmentation de la productivité, est également considéré comme un moyen important de parvenir au travail décent.
- 60.** Un gouvernement a attiré l'attention sur le fait que le capitalisme de connivence réduit les avantages découlant de l'investissement étranger et a demandé instamment qu'une action internationale soit entreprise pour résoudre ce problème.
- 61.** Des suggestions ont été formulées concernant de nouveaux travaux de recherche, notamment sur les éléments qui déterminent les effets positifs et négatifs de l'investissement étranger. La nécessité d'harmoniser les travaux du groupe de travail et ceux d'autres commissions du Conseil d'administration a aussi été évoquée par le représentant du gouvernement de la France et par la représentante du gouvernement du Royaume-Uni. Cette démarche permettrait d'assurer un suivi plus approfondi et plus concret des questions examinées au sein du groupe de travail.
- 62.** En résumé, le président a rappelé aux délégués que le groupe de travail n'est pas une commission qui détermine la politique à suivre mais un simple organe consultatif. Un certain nombre de problèmes se posent, dont celui, et non des moindres, du vaste programme des activités futures, figurant au paragraphe 31, qui a été approuvé et que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs ont encore amplifié. Des propositions concernant de nouveaux domaines d'action ont été avancées, et notamment les zones franches d'exportation, la responsabilité sociale des entreprises et les initiatives privées volontaires, la question des entreprises multinationales, la part des investissements et celle des capitaux rapatriés. Il convient donc de faire appel à d'autres commissions et d'assurer une plus grande cohérence.
- 63.** Le président a également fait observer que la discussion s'est largement rapportée aux travaux de la commission et qu'il importe de veiller à ce que les informations recueillies lui soient fournies.
- 64.** Il a ensuite évoqué la nécessité d'opérer des choix entre les questions proposées en vue d'activités futures et de fixer un ordre du jour pour la prochaine réunion. A cet égard, il a proposé d'organiser une réunion qui rassemblerait les porte-parole des deux groupes de partenaires sociaux, les coordonnateurs régionaux, l'Ambassadeur Chung et des représentants du Bureau. La réunion fixera l'ordre du jour de la commission pour la session de mars 2003 et abordera les arguments mis en avant par les gouvernements au sujet de la nécessité d'une cohérence et d'un suivi au sein des autres commissions. Par exemple, le document sur les ZFE², actuellement soumis à la Commission de l'emploi de

² Document GB.285/ESP/5.

la politique sociale mais qui n'a pu être examiné faute de temps, pourrait être mis à jour de façon à tenir compte des observations formulées par le groupe des travailleurs.

- 65.** Au sujet de l'aperçu des faits nouveaux survenus dans d'autres organisations et organismes internationaux qui intéressent les travaux du groupe de travail³, il a été convenu qu'à l'avenir les informations ne pourront être obtenues que sur le site Web de l'OIT, pour autant que des dispositions satisfaisantes soient prises à l'intention des délégués qui n'ont pas accès à Internet pendant leur séjour à Genève.

Genève, le 20 novembre 2002.

³ Document GB.285/WP/SDG/3/1.